SAISINE DU CST

Objet : PLAN DE FORMATION

Textes de référence : Code général de la fonction publique (ex article 97 et 97 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Collectivité :

Personne en charge du dossier :

OBSERVATIONS

Ajouter ici, le cas échéant, toute précision utile qui ne figurerait pas dans le plan de formation joint *:*

……
……
……
……
……
……
……
……
……

PIÈCES A JOINDRE :

Projet de plan de formation.

Le

NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE